

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
20 mars 2018**

Le vingt mars deux mil dix-huit à dix neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Hervé DEVILLERS, Marc DAVENNE, Sophie DELACHE, Xavier BLÉRY, Emmanuel CHRÉTIEN, Séverine HUBRY, Aurore LOISEAU.

Absente : Madame Nathalie HÉNON

Assistait également à la réunion : Mademoiselle Angéline LECONTE, secrétaire de Mairie

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour et d'ajouter deux sujets :

- autorisation à Monsieur le Maire d'engager une procédure d'acquisition de terrain
- vote d'une motion en faveur du maintien de la maternité de Clermont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

Le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu de la réunion du 23 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

POINT FINANCIER SUR LE PROJET DE MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est maintenant en possession des devis de l'ensemble des corps de métier appelés à travailler sur le projet. Un tableau récapitulatif figure en annexe.

Le montant total des dépenses prévisibles est de 197 685.02 euros HT, 237 222.02 TTC.

Sur ces dépenses, il est possible d'obtenir plusieurs subventions qui sont toutes cumulables. Toutefois, le taux maximum ne peut être supérieur à 80%.

Compte-tenu de ces éléments, après subvention du Département (41%) et de l'État (35%), la dépense résiduelle serait de 48 427 euros (basée sur le hors taxe puisque la TVA est compensée).

Il est évident qu'en l'état actuel il est impossible de dire quelle sera la dépense réelle, puisque pour le savoir il est nécessaire d'avoir les accords d'aide des organismes pouvant subventionner ce projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de « ratisser large » et de déposer des dossiers de demande de subvention, non seulement auprès du Département et de l'État, mais également auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Communauté de Communes. Toutefois, avant d'engager ces procédures, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la continuation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de poursuivre le projet de création d'une micro-crèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation d'une micro-crèche.

CHOIX D'UN PRESTATAIRE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, suite au travail de la commission communication, de modifier le site Internet de la Commune. Pour cela, il est nécessaire de passer par un prestataire informatique.

Il laisse la parole à Monsieur LOULIE-TUQUET, Adjoint en charge de la communication.

Monsieur le 3ème adjoint informe le Conseil Municipal que la Commission Communication se réunira pour le classement des prestataires. Au vu des derniers éléments, le coût pour la modification du Site Internet sera de l'ordre de 4 000 euros mais il est prématuré de prendre une décision pour l'instant.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire exprime son regret face aux lenteurs de l'administration puisque quasiment aucune information concernant les recettes n'est encore parvenue en mairie.

Néanmoins, il est nécessaire d'orienter les dépenses qui devraient être réalisées au cours de cette année. Bien entendu, s'agissant d'une orientation, il est clair que tout ne sera pas fait ou que des ajustements seront apportés.

L'excédent budgétaire global de 2017 est de 233 438 euros. Les recettes de fonctionnement prévisibles sont d'environ 580 000 euros, les dépenses de fonctionnement d'environ 520 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que certains engagements ont été pris dont notamment l'enfouissement des réseaux dans la rue du 34ème Bataillon de Chars. Le montant total de la dépense prévisible est de 331 333 euros HT, 373 273 euros TTC, déduction faite de la participation financière du SEZEO sur la partie concernant la basse tension. La subvention sollicitée auprès du Département est d'un montant d'environ 93 574 euros, laissant une dépense résiduelle de 237 759 euros.

Certaines dépenses sont déjà engagées. Elles concernent le solde des travaux de la salle polyvalente, du logement locatif de l'allée des Marronniers et de la clôture du terrain de football. Concernant cette dernière opération, nous n'avons eu aucune information quant à la suite donnée à la demande de subvention auprès de la Ligue de football. Concernant le terrain municipal, il serait utile de prévoir une enveloppe financière d'environ 12 000 euros pour l'achat des parcelles limitrophes du terrain actuel. Par ailleurs, il faut également prévoir le financement du prestataire informatique. Enfin, une enveloppe pour la mise en place de caméras et d'alarme dans certains bâtiments communaux est également à constituer.

Plusieurs autres propositions sont faites par le Conseil Municipal au cours du débat :

- les réparations et l'entretien du City Stade qui se révèle être en mauvais état suite à plusieurs dégradations
- la remise en état et l'isolation du grand logement communal situé au 22 rue du Vieux Mur Fleuri qui sera libéré en cours d'année et donc avant de le relouer.
- la réparation du Calvaire de la rue de la Mare aux Saules pour laquelle Monsieur le Maire prendra contact avec l'Association de sauvegarde des Calvaires de l'Oise à laquelle la Commune est adhérente.
- le curage et la remise en état de la première mare des saules

Le projet de réfection du sol; de la salle polyvalente n'est pas retenu pour l'instant.

L'endettement de la Commune n'est pas trop important. Il peut, en cas de nécessité, être fait appel à un emprunt afin de compléter les possibilités financières pour la réalisation de plusieurs projets. Cette possibilité est actuellement intéressante pour deux raisons essentielles :

- certains travaux concernent des bâtiments de rapport et donc une couverture, au minimum partielle, des échéances

- les taux d'intérêts sont actuellement très bas sur les prêts à court et moyen terme : environ 1%.

S'agissant d'un débat d'orientation budgétaire, aucun vote n'intervient à la suite des échanges.

GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Valérie GUÉNÉ, adjointe en charge de la salle polyvalente afin qu'elle rapporte les travaux de la commission d'une part et, d'autre part, permette au Conseil Municipal de décider de l'orientation générale donnée à la gestion de la salle.

Madame GUÉNÉ rappelle qu'actuellement la salle n'est plus louée qu'aux seuls Lieuvillois. Compte-tenu de l'importance des travaux qui ont été réalisés d'une part et, d'autre part, de l'isolation acoustique, elle pense que la location pourrait être ré-ouverte aux personnes extérieures. En cas d'accord du Conseil Municipal, quel tarif devrait alors être appliqué ?

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir la possibilité de location aux personnes extérieures de la Commune.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour deux jours consécutifs :

- habitants de Lieuvillers : 320.00 euros
- non habitants de Lieuvillers : 420.00 euros

Par ailleurs, le Conseil Municipal fixe à 80.00 euros la location du matériel de sonorisation et vidéo.

Il charge Monsieur le Maire d'établir le nouveau contrat en appliquant la mise en place de cautions :

- location de la salle : 500.00 euros
- location du matériel audio et vidéo : 200.00 euros

ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES A PROXIMITÉ DU STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles nécessaires à l'agrandissement de l'espace autour du terrain de football n'ont pas été enregistrées comme appartenant aux Domaines malgré le renoncement des héritiers. Le nom figurant au cadastre est donc, de ce fait, toujours celui de la personne propriétaire au moment de son décès.

Il est donc nécessaire de passer par une procédure administrative menée par un Notaire.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles figurent en zone réservée dans le Plan Local d'Urbanisme, affirmant ainsi la volonté de la Commune de se porter acquéreur. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager la procédure d'achat de ces terres avec Maître BERTELOOT, Notaire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure en vue d'acquisition de ces terrains avec Maître BERTELOOT.

QUESTIONS DIVERSES

Motion

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion pour le maintien de la maternité de Clermont. Il rappelle que cette maternité de proximité est unanimement appréciée, comme un service public hospitalier de qualité dont les personnels sont reconnus et dévoués. Les progrès sanitaires ne pourront pas se faire en éloignant les services publics des usagers, notamment dans les territoires, comme le nôtre, considérés comme des déserts médicaux.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'exprimer son choix en précisant : « Nous sommes contre la création d'un centre périnatal de proximité et demandons le maintien de la maternité publique de proximité de Clermont ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette motion.

Logement allée des Marronniers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après mise aux normes du logement situé Allée des Marronniers, le diagnostic énergétique réalisé par un bureau de contrôle positionne le bâtiment au niveau « C ». En raison du chauffage au fioul, le classement se situe à « D » en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre. Ceci est très nettement mieux qu'avant les travaux. Monsieur le Maire précise que le classement va de la lettre A pour le meilleur résultat jusque F pour le plus mauvais.

Rapport de Monsieur le 1er Adjoint

Monsieur NEGI informe le Conseil Municipal que la Commission Travaux et Chemins se réunira le samedi matin afin de faire le point sur les différents chantiers. Il précise que les travaux de la salle polyvalente et du logement de l'allée des Marronniers sont terminés.

L'inauguration de la salle des fêtes se déroulera le vendredi 13 avril.

La commune de Lieuvillers organise cette année la journée du 8 mai. La fête des Fleurs aura lieu le 13 mai 2018.

Concernant la journée du 14 juillet, les Associations ont décidé de maintenir le même fonctionnement que l'année dernière.

Rapport de Madame la 2ème Adjointe

Madame GUÉNÉ informe le Conseil Municipal que le logement situé Allée des Marronniers vient d'être attribué. La location débutera le 1er avril prochain.

Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 15 avril 2018. Elle rappelle que le Conseil Municipal est invité à ce repas et qu'il est demandé aux Conseillers de faire le service en collaboration avec les membres du CCAS. Plus il y a d'absents, plus il y a de travail pour les autres.

Rapport de Monsieur le 3ème Adjoint

Monsieur le Maire demande à Monsieur LOULIÉ-TUQUET et donc à la Commission Communication de travailler sur un projet de panneau mettant en valeur du fleurissement de la Commune qui pourra remplacer les panneaux « Village Fleuri » qui vont être déposés.

Aurore LOISEAU

. Peut-on attribuer la Médaille d'Honneur de la Commune à une Association via son président ou à une personne à titre posthume ?

... *Monsieur le Maire pense qu'il est possible de l'attribuer à une Association, c'est même une excellente idée, ce qu'approuve le Conseil Municipal. En ce qui concerne une remise à titre posthume, c'est beaucoup plus délicat et ne correspond peut-être pas à l'idée de départ.*

Emmanuel CHRETIEN

. Est-il possible de demander à la Communauté de Communes de faire bâcher les camions de collecte qui réalisent le ramassage des conteneurs de tri afin d'éviter que les déchets ne s'envolent ?

... *Monsieur le Maire fera part de cette remarque auprès de la Communauté de Communes.*

Xavier BLERY

- . Est-il possible de choisir un autre horaire pour les réunions de Conseil Municipal ?
- ... *Monsieur le Maire verra pour un autre horaire lors de la prochaine réunion.*

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 40. La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.